



Politique relative à la protection des données (RGPD)

Ce document a pour objectif de fixer la politique de la compagnie Nyash en matière de protection des données telles que définie par le Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 1 — responsable

Est désignée responsable des données Caroline Cornélis en tant que déléguée à la gestion journalière.

Article 2 — personne privée

La compagnie conserve les informations privées de tiers pour des raisons de communications ou pour des raisons professionnelles.

Ces données sont composées de :

Données	Adresse mail, nom et prénom
Finalité	Communication, newsletter
Destinataire	Chargée de communication et directrice de la compagnie
Durée de conservation	Indéfinie
Transfert vers un pays tiers	Aucun

La compagnie s'engage à ne conserver ces données que dans un but de communication via une newsletter mensuelle ou pour des raisons uniquement professionnelles. Ces données ne sont en aucun cas utilisées à des fins privées ou abusives.

Article 3 — employés

En ce qui concerne les employés, la compagnie demande de remplir une fiche signalétique dans l'objectif de pouvoir avoir les informations nécessaires à la rémunération et les relations administratives que la compagnie devrait effectuer vis-à-vis de ses employés.

Ces données sont composées de :

Données	Nom, prénom, sexe, adresse, profession, nationalité, lieu/date de naissance et toutes autres informations nécessaires à l'engagement de l'employé.
Finalité	Ces données ne sont traitées que par la compagnie lors des besoins salariaux, via le secrétariat social associé Securex pour des raisons fiscales, par AdLib, bureau de diffusion associé, pour des raisons logistiques.
Base juridique	Le règlement européen GDPR (general data protection regulation)
Destinataire	La compagnie, Ad Lib et le secrétariat social affilié.
Durée de conservation	Indéterminée
Transfert vers un pays tiers	Ne sera prévu aucun transfert vers un pays tiers sauf pour des raisons logistiques et de contact (tournées de spectacles). Dans ce cas, ne seront transmises que les informations nécessaires : nom, prénom, n° de téléphone et/ou adresse mail.

Est désigné tiers le secrétariat social Securex qui permet le traitement des données relatives à l'engagement et à la rémunération des employés ainsi que l'ASBL AdLib qui est en possession de certaines informations (à savoir numéro de téléphone, adresse et adresse mail) pour des raisons professionnelles de diffusion et d'organisation des tournées, représentations, etc.

La compagnie peut utiliser les informations lors de réservations au nom de l'employé, par exemple pour des tickets de trains ou des hébergements lors de tournées. Dans ce cas, la compagnie n'est pas responsable des abus que le tiers pourraient effectuer.

Article 4 — partage des données

Les différentes données récoltées sont conservées par la compagnie et partagées aux membres administratifs de la compagnie uniquement. Cela comprend : Caroline Cornélis, Nathalie Delchambre, Corentin Stevens.

Article 5 — conditions de diffusion

La compagnie s'engage à ne pas diffuser ces informations à des tiers qui n'auraient pas été avertis antérieurement et rajoutés à la présente convention.

La compagnie se garde toutefois le droit de partager certaines informations (numéro de téléphone ou adresse mail) pour des raisons strictement professionnelles, c'est-à-dire lors des représentations ou des tournées et uniquement avec l'organisme producteur.

Dans le cas où des tiers permanents seraient ajoutés, la compagnie devra mettre à jour sa politique ainsi que prévenir l'ensemble des personnes de la mise à jour de sa politique.

Aucun échange avec des pays étrangers ne sera effectué, sauf lors de tournées internationales et uniquement avec l'organisme producteur.

La compagnie n'est en aucun cas responsable des abus que pourraient commettre les tiers.

Article 6 — refus

En cas d'opposition ou de refus, il est demandé à l'individu d'adresser un mail à communication.nyash@gmail.be mentionnant précisément son opposition à la politique mise en place et en demandant à la compagnie de supprimer les données conservées.